



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 JANVIER 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Maryse JUMEZ

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. René HOCQ, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Absent(s)** : M. Michel DAGBERT.

**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS**

(N°2025-4)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.313-1 et suivants ;

**Vu** le Décret n°88-145 en date du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi

du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;  
**Vu** le Décret n°85-643 en date du 26/06/1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et, notamment, ses articles 38 et 48 ;  
**Vu** la délibération n°2024-285 du Conseil départemental en date du 24/06/2024 « Propositions de modifications d'emplois et de créations de vacances » ;  
**Vu** la délibération n°2022-259 du Conseil départemental en date du 20/06/2022 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;  
**Vu** la délibération n°2019-215 du Conseil départemental en date du 24/06/2019 « Propositions de transformations d'emplois et de créations de vacances » ;  
**Vu** la délibération n°16 du Conseil départemental en date du 23/04/2015 « Propositions de transformation d'emplois et de création d'emplois non permanents (vacations et accroissements temporaires d'activité) » ;  
**Vu** la délibération n°17 du Conseil départemental en date du 23/04/2015 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des Services départementaux » ;  
**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Rapport Général - Budget supplémentaire 2009 » ;  
**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 16/02/2009 « Rapport Général - Projet de Budget Primitif 2009 » ;  
**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 25/06/2007 « Rapport General – Budget Supplémentaire 2007 » ;  
**Vu** la délibération n°11 du Conseil Général en date du 06/05/2002 « Proposition de création, de transformation d'emploi » ;  
**Vu** la délibération n°4 du Conseil Général en date du 25/02/2002 « Propositions de créations et transformations d'emplois pour l'année 2002 » ;  
**Vu** la délibération n°29 du Conseil Général en date du 10/09/2001 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;  
**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 14/02/1994 « Rapport général – Budget primitif 1994 » ;  
**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 26/02/1990 « Rapport général – Budget primitif 1990 » ;  
**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 20/02/1989 « Rapport général – Budget primitif 1989 » ;  
**Vu** la délibération n°86 du Conseil Général en date du 11/01/1982 « Situation du personnel départemental titulaire et auxiliaire » ;  
**Vu** la délibération n°65 du Conseil Général en date du 11/01/1982 « Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales – créations d'emplois » ;  
**Vu** la délibération n°14 du Conseil Général en date du 16/12/1968 « Budget primitif 1969 – Services d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale » ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis du Comité Social Territorial rendu lors de la réunion du 13/12/2024 ;  
**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 13/01/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe à la présente délibération.



## **Article 2 :**

De valider les propositions de transformations d'emplois reprises à l'article 3 de la présente délibération.

## **Article 3 :**

Les propositions visées à l'article 2 sont les suivantes :

### **I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable sur les propositions de transformations d'emplois présentées ci-dessous, lors de sa réunion du 13 décembre 2024.

#### **A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES**

### **PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT**

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH

Service gestion administrative et rémunération

- 2 rédacteurs en 2 emplois administratifs relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

#### **DIRECTION DES SERVICES NUMÉRIQUES**

Service d'assistance de proximité et numérique éducatif

Bureau support aux services numériques et assistance aux élus

- 1 adjoint technique en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

### **PÔLE SOLIDARITÉS**

#### **SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS**

Secrétariat général adjoint

Mission de soutien et d'accompagnement des professionnels du pôle

- 1 attaché en 1 emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général

de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

### Service évaluation et régulation

Bureau soutien des accueils immédiats et des parcours spécifiques

- 4 assistants socio-éducatifs en 4 emplois de cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de soutien des accueils immédiats et des parcours spécifiques.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

Mission transport et dispositifs spécifiques

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARRAGEOIS**

### Service territorial de protection maternelle et infantile de l'Arrageois

- 1 médecin à temps non complet en 1 emploi médico-social à temps complet relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin consultant.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de docteur en médecine (ou équivalent) et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS**

### Site d'Outreau

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU TERNOIS**

### Site de Saint-Pol-sur-Ternoise

Service local de protection maternelle et infantile de Saint-Pol-sur-Ternoise

- 1 cadre de santé paramédical en 1 emploi médico-social relevant du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

## **PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER**

#### Service mobilité et maîtrise d'ouvrage

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

### **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

#### Service préservation des ressources et du climat

- 1 ingénieur en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

## **PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES**

#### Service administratif et financier

- 1 rédacteur en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

#### Collège Roger Salengro à Saint-Pol-sur-Ternoise

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Collège Léo Lagrange à Lillers

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 janvier 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

<b>ANNEXE</b>		
<b>Délibération initiale</b>	<b>Rédaction initiale</b>	<b>Modification proposée</b>
Du 16 décembre 1968	Portant création de trente-quatre emplois d'assistantes sociales pour les services d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale.	La délibération du 16 décembre 1968 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 11 janvier 1982	Portant création de dix-sept emplois d'éducateur à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.	La délibération du 11 janvier 1982 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 11 janvier 1982	Portant création de soixante et un emplois d'assistant socio-éducatif à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.	La délibération du 11 janvier 1982 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif spécialisé adoption et agrément assistant familial – mission



		<p>évaluation agrément assistants familiaux – bureau agrément et accueil du jeune enfant – service départemental adjoint de protection maternelle et infantile – service départemental de protection maternelle et infantile – direction de l'enfance et de la famille - pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 20 février 1989	<p>Portant création de dix emplois d'assistantes sociales pour les circonscriptions d'action sanitaire et sociale, direction de l'action sociale et de la solidarité départementale, direction générale adjointe n° 2.</p>	<p>La délibération du 20 février 1989 est modifiée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 26 février 1990	<p>Portant création de deux emplois de sage-femme à la direction de la protection maternelle et infantile, direction générale adjointe n° 2.</p>	<p>La délibération du 26 février 1990 est modifiée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales. Les fonctions confiées sont celles de sage-femme – service territorial de protection maternelle et infantile - maison du Département solidarité de l'Arageois – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la</p>

		<p>fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de sage-femme et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales.</p>
Du 14 février 1994	<p>Portant création de quinze emplois d'assistant socio-éducatif à la direction de l'enfance et de la famille, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social.</p>	<p>La délibération du 14 février 1994 est modifiée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.  En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 10 septembre 2001	<p>Portant création de dix emplois d'assistant socio-éducatif au service social départemental, direction de l'action sociale et de l'insertion, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social.</p>	<p>La délibération du 10 septembre 2001 est modifiée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.  En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>

Du 25 février 2002	Portant création d'un emploi de sage-femme au service local de PMI de Calais, direction de la protection maternelle et infantile, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social (DGA2).	La délibération du 25 février 2002 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales. Les fonctions confiées sont celles de sage-femme – service territorial de protection maternelle et infantile - maison du Département solidarité du Calaisis – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de sage-femme et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales.
Du 6 mai 2002	Portant création d'un emploi d'ingénieur à la direction informatique, direction générale adjointe chargée des finances, des ressources humaines et de l'administration générale.	La délibération du 6 mai 2002 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'ingénieur télécoms, systèmes et réseaux – service architecture systèmes et réseaux numériques – direction des services numériques – pôle ressources et accompagnement. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Du 25 juin 2007	Portant création de six emplois de cadre A, coordonnateur de site pour les maisons du Département solidarité du Ternois, du Calaisis, de l'Audomarois, du Montreuillois, de l'Arrageois et de l'Artois, pôle de la solidarité.	La délibération du 25 juin 2007 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable territorial solidarités – maison du Département solidarité de l'Arrageois – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions

		<p>dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 16 février 2009	<p>Portant création de quarante-deux emplois d'assistant socio-éducatif dans les maisons du Département solidarité, pôle de la solidarité.</p>	<p>La délibération du 16 février 2009 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 29 juin 2009	<p>Portant création d'un emploi d'assistant socio-éducatif au service social local de Saint-Omer, maison du Département solidarité de l'Audomarois, pôle de la solidarité.</p>	<p>La délibération du 29 juin 2009 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>

<p>Du 23 avril 2015</p>	<p>Portant création de quatre emplois d'attaché dans le cadre de la promotion interne.</p>	<p>La délibération du 23 avril 2015 est complétée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de contrôle et d'analyse allocation RSA – mission allocation contrôle – service RSA, coordination et pilotage budgétaire – direction des politiques d'inclusion durable – pôle solidarités.  En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
<p>Du 23 avril 2015</p>	<p>Portant création d'un emploi d'ingénieur à la direction de la modernisation du réseau routier, pôle aménagement durable, modifiée comme suit par délibération du 20 juin 2022 :  Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission entretien et exploitation – direction adjointe de la mobilité et du réseau routier – direction de la mobilité et du réseau routier – pôle aménagement et développement territorial.  En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>	<p>Les dispositions de la délibération du 20 juin 2022 concernant cet emploi sont abrogées. La délibération initiale du 23 avril 2015 est modifiée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet – service des ouvrages d'art – direction de la mobilité et du réseau routier – pôle aménagement et développement territorial.  En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>

<p>Du 24 juin 2019</p>	<p>Portant création de six emplois de rédacteur dans le cadre de la promotion interne.</p>	<p>La délibération du 24 juin 2019 est complétée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'animateur correspondant insertion – service local allocation insertion – maison du Département solidarité de Lens-Liévin – pôle solidarités.  En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.</p>
<p>Du 24 juin 2024</p>	<p>Portant création de quatorze emplois de rédacteur en lien avec les besoins des services.</p>	<p>La délibération du 24 juin 2024 est complétée ainsi qu'il suit :  Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de gestionnaire de dossiers – bureau gestion de carrière des assistants familiaux – service départemental de l'accueil familial – direction de l'enfance et de la famille – pôle solidarités.  En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.</p>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des ressources humaines  
Mission pilotage des effectifs et des données sociales

RAPPORT N°4

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 27 JANVIER 2025**

#### **PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS**

Afin de répondre à l'organisation de travail des services pour une meilleure réponse aux usagers et d'optimiser la gestion des emplois et postes, une adaptation permanente des ressources est nécessaire, c'est pourquoi les ajustements ci-après, vous sont proposés.

#### **I) COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

L'article L313-1 du code général de la fonction publique dispose que « les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé [...]. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

Afin de répondre strictement au cadre juridique précité, il s'avère nécessaire de compléter, abroger ou modifier les délibérations initiales reprises dans le tableau en annexe.

#### **II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable sur les propositions de transformations d'emplois présentées ci-dessous, lors de sa réunion du 13 décembre 2024.

#### **A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES**

#### **PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT**

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

## DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH

### Service gestion administrative et rémunération

- 2 rédacteurs en 2 emplois administratifs relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

## **DIRECTION DES SERVICES NUMÉRIQUES**

### Service d'assistance de proximité et numérique éducatif

Bureau support aux services numériques et assistance aux élus

- 1 adjoint technique en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

## **PÔLE SOLIDARITÉS**

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS**

#### Secrétariat général adjoint

Mission de soutien et d'accompagnement des professionnels du pôle

- 1 attaché en 1 emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

## **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

### Service évaluation et régulation

Bureau soutien des accueils immédiats et des parcours spécifiques

- 4 assistants socio-éducatifs en 4 emplois de cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de soutien des accueils immédiats et des parcours spécifiques.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.



Mission transport et dispositifs spécifiques

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARRAGEOIS**

Service territorial de protection maternelle et infantile de l'arrageois

- 1 médecin à temps non complet en 1 emploi médico-social à temps complet relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin consultant.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de docteur en médecine (ou équivalent) et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS**

Site d'Outreau

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

## **MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU TERNOIS**

Site de Saint-Pol-sur-Ternoise

Service local de protection maternelle et infantile de Saint-Pol-sur-Ternoise

- 1 cadre de santé paramédical en 1 emploi médico-social relevant du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

## **PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER**

Service mobilité et maîtrise d'ouvrage

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

### **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Service préservation des ressources et du climat

- 1 ingénieur en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

## **PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES**

### **DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES**

#### Service administratif et financier

- 1 rédacteur en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

#### Collège Roger Salengro à Saint-Pol-sur-Ternoise

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

#### Collège Léo Lagrange à Lillers

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe d'une part, et d'autre part, de valider les propositions de transformations d'emplois susmentionnées.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 13/01/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY